

**Zeitschrift:** Annales fribourgeoises  
**Band:** 37 (1949)  
**Heft:** 6

**Artikel:** La garnison fribourgeoise de l'Arsenal de Grenoble (1621-1632) [suite]  
**Autor:** Parc-Locmaria, Yves du  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-818286>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

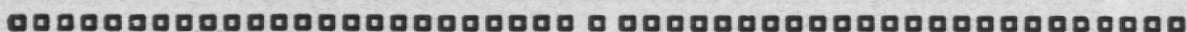
# ANNALES FRIBOURGEOISES

ORGANE OFFICIEL DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE  
DU CANTON DE FRIBOURG

XXXVII<sup>me</sup> Année

N° 6

1949



## LA GARNISON FRIBOURGEOISE DE L'ARSENAL DE GRENOBLE (1621-1632)

par le COMTE YVES DU PARC-LOCMARIA.

### VII

Voilà donc la seconde compagnie Heyd installée dans l'Arsenal de Grenoble, aux derniers jours de l'année 1622. Garante des bonnes intentions du Connétable, elle y restera plus longtemps que lui.

On pouvait supposer que la compagnie, comme toutes les unités régulières de l'armée royale, émargeait au budget de l'Extraordinaire des guerres. En fait, on en trouve la preuve dans les pièces de la succession d'Antoine Catilhon, conseiller du Roi et trésorier provincial de l'Extraordinaire des guerres. Le 16 juillet 1625, ses trois filles<sup>1</sup> font établir une procuration<sup>2</sup> à l'un des commis de M. de Servien<sup>3</sup>, pour rendre compte en leur nom à Nicolas de Villoutreys, trésorier général de l'Extraordinaire des guerres à Paris, « des paiements faicts aux Suisses estant en garnison en ceste ville et Fort de Barraulx pour le service du Roy, pour l'année 1622, et négociations faictes pour ce regard par led. sieur Catilhon, à raison de son office de trésorier provincial dud. Extraordinaire des guerres ».

<sup>1</sup> *Catherine*, mariée avec Claude Trollieur, conseiller du Roi et contrôleur des fortifications de Bresse et Dauphiné (contrat Jean Dufour, 20 mai 1607. ADI, III-E. 1250/1, f° 809); *Ysabeau*, mariée avec François Boniel, avocat au Parlement (26 octobre 1613 — AMG, GG. 23, f° 32); et *Charlotte*, mariée avec Charles Trollieur, receveur général des décimes en Dauphiné (21 février 1618 — AMG, GG. 29, f° 27 v°, et contrat du 22, Jean Dufour — ADI, III-E. 1250/11, f° 47).

<sup>2</sup> ADI, III-E. 1250/21, f° 33 v° (Jean Dufour).

<sup>3</sup> Pierre Rivolle, dit le Président du Pont de l'Arche.

Et cependant, dans les comptes de Jérémie Mathieu, l'agent comptable de Lesdiguières, on retrouve la trace de divers paiements faits à Ulman Heyd, de 1623 à 1625, par ordre du Connétable et sur ses deniers.

1<sup>o</sup> « A Monsieur le Coronel Aid, la somme de six centz livres, à luy deslivrée par ce comptable, suivant la lettre missive de Monseigneur, pourtant de luy fournir lad. somme, signée de Monseigneur à Paris, le X<sup>e</sup> de février 1623, icelle rapportée avec acquit au pied d'icelle, passé par led. Sr Aydt, le VII<sup>o</sup> de mars 1623, pour la somme de <sup>1</sup> . . . . . VI<sup>c</sup> lb. »

2<sup>o</sup> « A Monsieur le Coronel Hayd, la somme de deux mil centz livres tournoys, à luy deslivrée par ce comptable, suivant la volonté de Monseigneur, comme il se voit par deux lettres missives adressées à ce comptable par Mond. seigneur, l'une du 24 aoust 1623, et l'autre du 26 décembre aud. an, signée de Mond. seigneur, ou il y a quittance au pied de chacune d'icelles, passées par led. colonel Aydt, cy rapportées pour la somme de <sup>2</sup> . . . . . II<sup>m</sup> C lb. »

3<sup>o</sup> « Aud. sieur Hayd, la somme de quatre centz cinquante livres six sous, pour remboursement de pareille somme, qu'il avoit payée pour la réparation faite en une tour carrée à La Roche de Glun, come il se voit par la pareille qu'il en [a] adressée, au pied de laquelle il y a mandement de Monseigneur, du XVII septembre 1624 et quittance passée par led. sieur Heid, le 22 septembre année 1624, cy rapportée pour la somme de <sup>3</sup> . . . . . IV<sup>c</sup> L lb. VI s. »

4<sup>o</sup> « A Monsieur le Coronel Heid, la somme de trois centz quatrevingt seize livres, à luy deslivrées par ce comptable, pour estre employée par led. Sr Heid au payement de cinq Suisses entretenus dans la Roche de Glun, suivant le mandement de Monseigneur du XVIII septembre 1624 et rapporté avec la quittance au pied d'icelluy, passée par led. Sr Heid, le 22 septembre 1624, le tout pour la somme de <sup>4</sup> . . . . . III<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> XVI lb. »

5<sup>o</sup> « Aud. Sr Heid, la somme de trois centz quatrevingt seize livres tournoys, à luy deslivrée par ce comptable, pour estre em-

<sup>1</sup> BMG, mss R. 6150/12, f<sup>o</sup> 49 v<sup>o</sup>.

<sup>2</sup> BMG, mss R. 6150/13, f<sup>o</sup> 23.

<sup>3</sup> BMG, mss R. 6150/14, f<sup>o</sup> 30.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 30 v<sup>o</sup>.



ployée par led. Sr Heid au payement de l'entretènement des cinq Suisses entretenus dans La Roche de Glun, suivant le mandement de Monseigneur du 18 janvier 1625, cy rapporté avec la quittance au pied d'icelluy, passée par led. Sr Haid, le 23 janvier aud. an 1625, le tout pour la somme de<sup>1</sup> . . . . . III<sup>c</sup> IIII<sup>xx</sup> XVI lb. »

Toutes les lettres de Lesdiguières, concernant ces payements, n'ont malheureusement pas été conservées<sup>2</sup>. Aussi, l'objet des deux premiers articles nous échappe-t-il. Les suivants nous apprennent, par contre, que Hayd avait fait réparer, à ses frais, la vieille tour carrée de La Roche-de-Glun, qui monte encore fièrement le guet au bord du Rhône, à deux lieues au Nord de Valence, et qu'un petit détachement de cinq soldats de sa compagnie y tint quelques mois garnison.

## VIII

Si le Fort de Barraux semble être resté la résidence principale du colonel Heyd, il n'en faisait pas moins de fréquents séjours à l'Arsenal de Grenoble<sup>3</sup> et c'est au cours de l'un d'eux qu'y naquit son fils François-Nicolas. Baptisé à Saint-Hugues, le 28 juin 1624, il fut le filleul de François de Bonne de Créqui-Lesdiguières, comte de Sault, petit-fils et héritier du Connétable<sup>4</sup>.

L'exercice, les gardes et les nécessités, assez monotones, de ce que nous appelons, aujourd'hui, le service de place devaient, alors, constituer toute l'occupation de la compagnie de l'Arsenal. Mais, il n'était pas rare, à cette époque, qu'un certain nombre

<sup>1</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 31.

<sup>2</sup> Aucune des pièces justificatives mentionnées par Jérémie Mathieu n'accompagne plus ses comptes.

<sup>3</sup> De Grenoble, Heyd écrit à LL.EE., le 7 novembre 1623, au sujet d'un marchand d'Yverdon, nommé Tobie Cattinaz, qui a fait banqueroute à Lyon. Un marchand de Lyon, nommé Quinson, qui est un ami personnel de Heyd, a engagé des poursuites contre Cattinaz, qui l'a fait condamner et emprisonner à Yverdon. Heyd réclame l'intervention de LL.EE. en faveur de son ami Quinson (AEF, *Pap. de Fr.*). Cette affaire traînait encore dix ans plus tard. Mais, Fribourg, contrairement à la demande de Heyd, soutient Cattinaz contre Quinson, dans des lettres adressées aux échevins de Lyon, les 10 janvier et 8 mars 1633 (AEF, *Missival*, n<sup>o</sup> 40, pp. 89 et 104).

<sup>4</sup> AMG, GG. 13, f<sup>o</sup> 19 v<sup>o</sup>.



de soldats eussent un métier, que l'état sédentaire de leur unité leur permettait d'exercer. L'exemple suivant permettra d'en juger.

La compagnie comptait à son effectif « honneste Paulus Nummann<sup>1</sup>, Me menuisier de la ville de Fribourg en Suisse, de présent en ceste ville de Grenoble, de la compagnie de noble Ulman Heid, collonnel de la compagnie des Suisses qui est en garnison dans la présente cité pour le service du Roy ».

Le 6 juillet 1625, Numann est chargé par les RR.PP. Dominique Sarret et Guillaume Jail, prieur et procureur du couvent des Frères Prêcheurs de Grenoble, d'effectuer le travail suivant: « faire et parfaire, bien et deubement, à dicte de Mes expertz, les chèses de bois de noyer que lesd. Pères dud. couvent désire de faire faire au cœur de leur Eglise, auxquels susd. ouvrages, led. Paulus Nummann, priffacteur, commencera à travailler aussitost qu'il sera de retour dud. Fribourg, où il va faire un voyage, et continuera en après, avecq deux compagnons ouvriers qu'il a, sans aulcune discontinuation, ny sans pouvoir travailler ailleurs que les ouvrages cy sus baillés à priffaict ne soyent faicts et parfaicts, à peyne de tous despens, dommages et inthérests. Et cependant, et pendant led. voyage, les deux compagnons travailleront aud. ouvrage, dès demain, sans discontinuer »<sup>2</sup>.

Les Pères doivent fournir tous les « atraicts et matériaux » et Numann la main d'œuvre seulement. Numann et ses deux aides seront logés et nourris au couvent et recevront un gage global de 22 livres par mois.

Il est hors de doute que ce travail devait s'étendre sur un nombre assez respectable de mois, car Numann reçut, des bons Pères, une avance de 300 livres, ce qui représentait déjà plus d'une année de gages. Mais, c'est lesté de ces 300 livres que Numann partait pour Fribourg, comme on l'a vu, ce qui ne laissait pas d'inquiéter quelque peu nos bons Dominicains. Aussi, notre vieille connais-

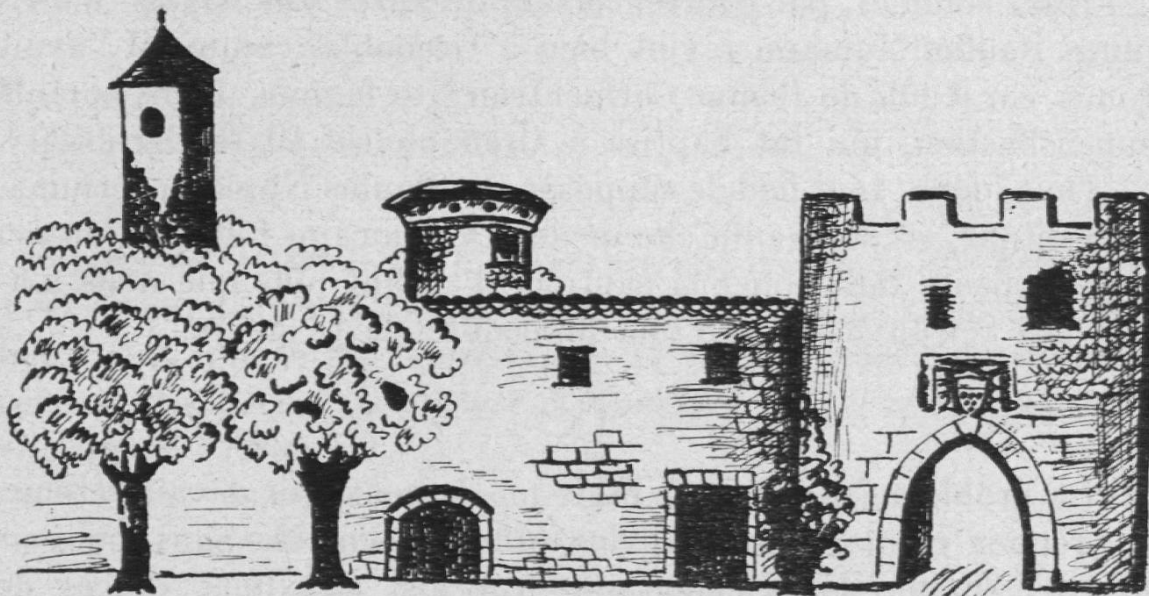
---

<sup>1</sup> Edmond MAIGNIEN, *Les artistes grenoblois*, Grenoble, 1887, p. 259, a consacré une courte notice à Numann, qu'à la suite d'une mauvaise lecture de l'acte que nous étudions, il prénomme faussement *Paulna*, au lieu de *Paulus*.

<sup>2</sup> ADI, III-E. 1250/21, f° 2 (Jean Dufour).

sance Jehan Fleuriet, secrétaire du colonel Heyd, entre-t-il à nouveau en scène, pour se porter garant du retour de Numann.

Fleuriet, agissant au nom de son maître, en vertu d'une procuration générale du 5 septembre 1618<sup>1</sup> « et ensuite de la lettre missive dud. sieur Heid, à luy escrite pour le sujet que dessus, du...<sup>2</sup> de ce mois de juillet, s'est rendu pleige caution pour led. Paulus Numann, priffacteur, envers lesd. Révérends Pères, pour la susd. somme de trois centz livres, despens, dommages et inthé-



Le château de La Roche-de-Glun  
(reconstitution).

rests qui s'en pourroient ensuivre, de tout fait la debte dud. sieur Heid... et, estant que led. Numann ne reviendrait de sond. pays pour travailler aud. priffaict... il payera et rendra la susd. somme de trois centz livres tournoys... d'aujourd'huy en trois mois... auxd. Révérends Pères ».

Toutes les clauses du prix-fait furent « firmées par le serment desd. partyes, les Révérends Pères en mettant la main à la poitrine et lesd. sieurs Fleuriet et Numann sur les Saintes Lettres ».

Enfin, l'acte eût pour témoins: « noble Nicolas Faucon, bour-

<sup>1</sup> Celle, signalée plus haut, que nous n'avons pas retrouvée dans les minutes du notaire Jean Dufour.

<sup>2</sup> Laisse en blanc dans l'acte.



geois de lad. ville de Fribourg, estant en garnison en ceste ville, de la compagnie dud. sieur Heid ». Il semble qu'il faille voir en ce personnage un membre de la famille du célèbre avoyer Falk et; peut-être même Nicolas Falk, qui deviendra bourgmestre de Fribourg en 1655<sup>1</sup>. Il est, en outre, peu probable que ce noble Nicolas Faucon n'ait pas eu quelque grade dans la compagnie de l'Arsenal, mais nous n'avons rien trouvé qui puisse nous permettre de le préciser.

Nous sommes, par contre, certain qu'après son voyage à Fribourg, Paulus Numann revint bien à Grenoble, comme il l'avait promis, car il eût, de Jeanne Carmentran<sup>2</sup>, sa femme, un fils nommé Jean-Sébastien, qui fut baptisé à Grenoble, le 19 février 1630<sup>3</sup>.

On a, donc, tout lieu de supposer que Paulus Numann termina, à son retour, les stalles du chœur des Dominicains<sup>4</sup> et que ceux-ci n'eurent pas à faire jouer la caution, d'autant plus que nous n'avons pas retrouvé trace d'une procédure de ce genre.

## IX

Le problème des recrues était un de ceux qui devait retenir, au premier chef, l'attention des officiers suisses. Sans pouvoir recourir, comme leurs camarades français, aux bons offices de sergents-recruteurs professionnels, opérant dans toute la France, il fallait qu'ils eussent, au pays, quelque parent ou quelque ami dévoué qui s'inquiétât pour eux de la question. L'autorisation des Excellences cantonales était, en outre, nécessaire.

L'importance des contingents de recrues était, naturellement, variable avec les époques. Quand des combats meurtriers avaient

<sup>1</sup> *DHBS*, III, 52.

<sup>2</sup> Ce nom est bien gruérien.

<sup>3</sup> *AMG*, GG. 36, f<sup>o</sup> 96 v<sup>o</sup>. — Le parrain fut Jean Ferris, « aussy Suisse » et la marraine Françoise Villyet, sans doute une parente de Jacques Villyet, sergent de la compagnie de Barraux.

<sup>4</sup> L'église Saint-Pierre du couvent des Dominicains fut acquise comme bien national, le 9 mai 1791, par la ville de Grenoble, qui la transforma en Halle aux grains (*AMG*, LL. 208 et Henry ROUSSET et Edouard BRICHET, *Histoire illustrée des rues de Grenoble*, Grenoble, 1893, p. 152). On ne sait ce que sont devenues les stalles de Numann.



décimé l'effectif ou qu'arrivés au terme de leur engagement, les soldats ne le renouvelaient pas, soit qu'ils se retirassent dans leurs foyers, nantis d'un congé définitif, soit qu'ils préférassent changer de corps, le besoin de recrues se faisait impérieusement sentir. Néanmoins, le pourcentage sur l'ensemble n'était jamais très élevé, à moins d'événements extraordinaires.

C'est pourquoi l'on peut, à bon droit semble-t-il, s'étonner du nombre de recrues réclamées par les compagnies Heyd :

Compagnie de Barraux, effectif normal. . . . .	100	hommes
» » Grenoble, » » . . . . .	100	»
Recrue du 26 juin 1621 . . . . .	100	»
Recrue du 4 octobre 1621 . . . . .	50	»
	<hr/>	
	350	hommes

Malgré ce chiffre élevé, c'est encore une recrue de 200 hommes qui est demandée en 1626, comme Lesdiguières nous l'apprend lui-même, dans une lettre adressée, le 22 janvier, *aux Magnifiques Seigneurs, les Seigneurs Avoyer et Consul de l'Illustre République et Canton de Fribourg.*

« *Magnifiques Seigneurs,*

» Si les occasions qui se présentent icy, pour le service du Roy, n'y eussent retenu, par mon ordre et commandement, le sieur collonnel Heyd, luy mesme vous eust rendu ceste lettre. Elle vous est par moy escripte pour vous supplier et conjurer, par la sincère affection qui a toujours parue en vous pour le service de Sa Majesté, de permettre aud. sieur collonnel de lever promptement, en vostre Estat, deux centz soldats de vos sujets pour la recreue de ses compagnies, desquelles j'ay besoin pour le mesme service ; et *encore qu'elles soient en garnison en ceste ville de Grenoble et Fort de Barraulx, je ne laisse pas de les faire servir selon les occurances, parce que j'ay une perfect fiance en la personne dudit Collonnel et aux soldats de vostre Nation.* Je me promets ceste juste faveur de vous et vous pourrez disposer de moy là où je pourrois vous faire cognoistre que je suis, Magnifiques Seigneurs, vostre très humble et très affectionné serviteur.

» LESDIGUIÈRES.

» Grenoble, ce 22 janvier 1626. »<sup>1</sup>

On notera, en passant, combien flatteuse, venant d'une telle bouche, pouvait être l'appréciation du vieux Connétable sur le colonel Heyd et les soldats fribourgeois.

Par lettre du 21 janvier<sup>2</sup>, Ulman Heyd avait informé LL.EE. d'une nouvelle révolte des Protestants du Vivarais. Ceux-ci, profitant de l'absence de Lesdiguières, alors en Italie, s'étaient soulevés, sous le commandement du Brave Brison, s'étaient emparés, à nouveau, de la place-forte du Pouzin, établissaient des péages sur le Rhône et, par d'audacieuses incursions, tendaient la main aux Protestants du Dauphiné, qui s'armaient sous les ordres de Montauban<sup>3</sup>.

Le 26 janvier<sup>4</sup>, Heyd annonce à LL.EE. que, depuis sa der-

<sup>1</sup> AEF, *Pap. de Fr.*, original, et DR, II, 437-438.

<sup>2</sup> AEF, *Manual*. La lettre de Heyd est perdue.

<sup>3</sup> Sur ces événements, voir CD, pp. 570 et sq.

<sup>4</sup> «...Sydt hat mynem letsten an üwer Gnaden gethanen schryben des verletsts des Statt und Schloss Pussin, hat sich zugetragen dass Ihr Königlische Majestet uss Franckrych zu eroberung desselben und anderer plätzen welche von den hugenotten sind jngekommen worden und dieselbige festigen lassen, dem Graff von Tornon bevelch gäben, biss an acht thusend Mann uffzubrächen und mitt denselben nitt allein Pussin, sonder auch die Statt Privasse zu belegeren. Wyllen und aber jetzunder die Delfinatische Hugenotten uff ein maß rebellieren, hat der herren Connestable von Ihr gemelter Mayestet bevelch, dieselbige alss namlichen der Mr de Montauban und syne byständer jn Ihre hüsern wo sy sich verfestiget habent zu belägeren und usszürücheren, zu welchem endt myr der gemeldter herr Connestable in des Königs namen bevolchen, mins fendli uff zwey hundert Mann zu sterken und dieselbige jn alle fürfallenden sachen wider die rebellische Hugenotten zu bruchen, wie er üwer Gnäden bittlicher wyss zuschrybt. Dershalben langt min gantz underthäniglich bitten an, üwer Gnaden, wellent myr ussgnaden dieselbige (luth des buchstabens) vergünstigen und zukommen lassen. Zwar es bedüret mich hertzlichen, dass ich selbss persönlich nit vor üwer Gnaden erschinen khan. Wyllen und aber die sachen in der Ill gepressiert und sich der herr Connestable nach Vallance verfügt, hatt er mir bevolchen, ime mitt hundert myner soldaten zu accompagnieren, damit er den rebellischen ein widerstand thun möge. Erwartende biss er sin armada uffgericht habe, welche den 16. hornung zukünftigen bysammen syn, erwartende üwer Gnade vetterlichem bevelch... » (AEF, *Pap de Fr.*, 26 janvier 1626). — Nous devons beaucoup d'obligations, pour la lecture des textes en vieil allemand de Fribourg, à M. le professeur Hans Vicky.



nière lettre concernant la perte des ville et château du Pouzin, Sa Majesté a donné ordre au comte de Tournon de réinvestir, avec 8000 hommes, Le Pouzin et les autres places prises et fortifiées par les Huguenots, et d'assiéger également la ville de Privas.

Les Huguenots du Dauphiné s'étant, de nouveau, soulevés, le Connétable a reçu l'ordre du Roi de les assiéger dans les châteaux où ils se sont retranchés et, tout spécialement, M. de Montauban<sup>1</sup> et ses compagnons.

C'est dans ce but, déclare Heyd, que le Connétable, au nom du Roi, lui a donné l'ordre de marcher sans désemparer, avec sa compagnie renforcée à 200 hommes, ainsi que le Connétable l'a écrit à LL.EE. Dans ces conditions, Heyd les supplie de bien vouloir lui accorder ce renfort. Il regrette beaucoup de ne pouvoir se présenter, lui-même, devant LL.EE., mais les choses pressent. Le Connétable part pour Valence et lui a donné l'ordre de l'accompagner avec ses cent hommes, afin de pouvoir tenir tête aux rebelles, en attendant le rassemblement de son armée, qui est prévu pour le 16 février.

Ulman Heyd accompagnant Lesdiguières à Valence avec sa compagnie, on ignore si c'est au secrétaire Jehan Fleuriet ou au lieutenant Philippe Chollet qu'incomba le soin d'aller à Fribourg chercher les 200 recrues dont LL.EE. s'empressèrent d'accorder la levée au conseil du 31 janvier<sup>2</sup>, ce dont elles avisèrent le Connétable par lettre du 3 février<sup>3</sup>.

« *Monseigneur,*

» Ayant receu les [lett]res de V. Seig<sup>rie</sup> pour les 200 hommes de recrue des compagnies de n<sup>re</sup> très cher frère et conseiller le Sr Colonel Heidt, nonobstant en aurions nous mesmes besoing en ce temps turbulent, si est ce que pour monstrier la sincère affection et bonne volonté qu'avons au service de Sa M<sup>te</sup> et la vostre, nous les avons volontairement permis et octroyé. Et comme oserions

<sup>1</sup> Hector de La Tour-du-Pin-Montauban, baron de Lachau, maréchal de camp, dernier chef des protestants du Dauphiné (ROCHAS, II, 37-38).

<sup>2</sup> AEF, *Manual*.

<sup>3</sup> AEF, *Missival*, n° 38, p. 478. Le secrétaire laissa passer une innocente contrepétterie, en adressant cette lettre à « Mons<sup>r</sup> des Guidières ».



estre contents du service et fidélité de nos subjectz, ainsy prions nous V. S. les avoir tousiours en paternelle recommandation, ensemble tous noz affaires et nous entretenir en la bonne grâce de Sa Ma<sup>té</sup> et de la vostre, priant le Tout Puissant maintenir V. S. en sa S<sup>te</sup> et divine élection. De Frybourg, ce 3<sup>e</sup> février 1626. »

Quel qu'il fût, l'envoyé de Heyd était, en outre, porteur d'une seconde missive du Connétable adressée à *MM. les Syndics de l'Illustre République de Genève*.

« *Messieurs,*

» Vous recevrez cette lettre de la main de celuy qui a la charge du colonel Heyd de deux cents soldats suisses, levé pour la recrue de ses compagnies au Canton de Fribourg. Je vous prie et conjure, par vostre affection au service du Roy, de leur donner passage par vostre ville selon l'ordre que vous establirez et ferez observer. Sa Majesté vous en saura gré et je serai toujours, Messieurs, vostre très humble et très affectionné serviteur.

» LESDIGUIÈRES.

» A Grenoble, ce 22 janvier 1626. »<sup>1</sup>

La levée, rapidement effectuée, se mit en route incontinent. Le 17 février<sup>2</sup>, en effet, MM. de Genève notaient dans le registre de leurs délibérations :

« Lettre de Mr le Connestable a esté veue par laquelle il prie la Seigneurie de vouloir bien donner le passage par la ville à deux cents Suisses de Fribourg, qui ont esté levés, tout fraichement, pour le recreue du régiment du Colonel Haid. Sur quoy luy a esté respondu que, non seulement nous accordons très volontiers ledit passage, mais, qui plus est, que nous avons donnés ordre que lesdits soldats reçoivent toute assistance et faveur, ne désirant autre chose que de pouvoir luy tesmoigner, en ceste occasion et en toutes autres, combien nous faisons estat de ce qui nous est recommandé de sa part »<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> AEG, P. H. 2796, original, et DR, II, 437.

<sup>2</sup> Date rétablie en style grégorien.

<sup>3</sup> AEG, R.C., n° 125, f° 23.

Voici, d'ailleurs, le texte de la lettre que le Conseil de Genève avait adressée à Lesdiguières, le 16 février 1626 :

« *Monsieur,*

» Incontinent que nous avons receu celle qu'il a pleu à Vostre Grandeur nous escrire, touchant le passage de deux cents soldats suisses levés au Canton de Fribourg pour la recreue des compagnies de Mr le Colonel Heyd, nous avons non seulement ottroyé ledit passage, mais mesmes donné ordre que lesdits soldats reçoivent dans nostre ville toute faveur et assistance, désirant en cette occasion et en toutes autres qui se présenteront, faire paraître que nous sommes véritablement, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs »<sup>1</sup>.

Mais, entretemps, Richelieu avait traité, le 5 février, avec les Protestants de La Rochelle, et, le 5 mars, à Monçon, avec les Espagnols. Bien que précaire, c'était la paix. Les dernières recrues devenant inutiles, Ulman Heyd annonça à LL.EE. leur licenciement, par lettre du 20 avril<sup>2</sup>.

## X

La garde personnelle de Lesdiguières se composait, alors d'une compagnie de gens d'armes et de deux compagnies d'arquebusiers à cheval<sup>3</sup>. On ne voit nulle part que Lesdiguières ait eu des Suisses dans sa Garde avant cette époque.

Or, peu de jours avant de demander à Fribourg la recrue de 200 hommes pour les deux compagnies Heyd, Lesdiguières prit l'ordonnance suivante<sup>4</sup>:

« Le Duc de Lesdiguières, Pair et Connestable de France,  
» Il est mandé et ordonné aux Consuls et habitans de la ville

<sup>1</sup> AEG, C.L., n° 26, f° 85. Ces deux textes inédits nous ont été fort obligeamment communiqués par M. Paul-F. Geisendorf, archiviste adjoint de l'Etat de Genève.

<sup>2</sup> AEF, *Manual*. La lettre de Heyd est perdue.

<sup>3</sup> VIDEL, II, 19.

<sup>4</sup> AMG, EE. 41, copie Pierre Chounet, secrétaire de la ville, 18 février 1626.



de Grenoble de fournir logis et litz, ensemble toutes autres ustancilles qui seront nécessaires pour l'utilité et service des Suisses de nostre Garde. Faict à Grenoble, le 17<sup>o</sup> jour de janvier 1626.

» LESDIGUIÈRES.

» Par mondit Seigneur

VIDEL. »

Il ne semble pas que l'existence d'une Garde suisse du Connétable ait été connue de LL.EE. de Fribourg. Videl, lui-même, secrétaire du Connétable et son biographe, n'en a jamais parlé, bien qu'il ait contresigné l'ordonnance précédente.

Voici les renseignements que nous avons pu relever, sur cette Garde, dans les comptes de Michel Baron, 3<sup>e</sup> Consul de Grenoble, pour l'année 1626<sup>1</sup>:

« 26 février... Plus j'ay payé aux <i>Suisses de la Garde de Monseigneur le Connestable</i> , en suite de son ordonnance du 17 <sup>e</sup> janvier dernier, pour les ustancilles et logements . . .	89 lb. 4 s.
24 avril ... Encore j'ay payé auxd. Suisses pour les ustancilles et logements . . . . .	91 lb. 4 s.
10 juin . . . . . —do— . . . . .	67 lb. 8 s.
27 juillet . . . . . —do— . . . . .	88 lb.
7 octobre . . . . . —do— . . . . .	113 lb. 12 s.
22 octobre . . . . . —do— . . . . .	28 lb. 16 s.»

Ce mémoire est accompagné des quittances correspondantes délivrées à Michel Baron par Pierre Minville, « exempt des Suisses de la Garde de Monseigneur le Connestable ». Il ne manque que la quittance du 7 octobre, « laquelle, avoue Baron, depuis j'ay perdue et esgarée ». Chacune des quittances est à peu près invariablement rédigée sur le modèle suivant:

« Je Pierre Minville, exempt des Suisses de la Garde de Monseigneur le Connestable, confesse d'avoir receu de MM. les Consuls de la ville de Grenoble, par les mains et propres deniers de S<sup>r</sup> Michel Baron, troisième Consul de lad. ville, la somme de ... que s'est tenue monter les logements et uxtensiles de tous les Suisses de sa brigade qui ont logé dans les hostelleries de ceste ville, à commencer

<sup>1</sup> AMG, EE. 41.



du ...<sup>e</sup> jour du mois de ... 1626, finissant au ...<sup>e</sup> du mois de ..., et au précédent qu'ils ont accoustumé lesd. S<sup>rs</sup> Consuls de payer pour lesd. logements et ustensiles et ce suivant l'ordonnance de mond. Seigneur le Connestable du 17<sup>e</sup> janvier dernier, l'extrait de laquelle j'ay baillée auxd. S<sup>rs</sup> Consuls, de laquelle somme ... je quitte lesd. S<sup>rs</sup> Consuls et tous autres. Faict à Grenoble, led. jour ...<sup>e</sup> ...1626.

» Pierre MINVILLE, exant <sup>1</sup> ».

La première quittance embrasse la période du 5 janvier au 25 février 1626 et nous donne ainsi la date de l'arrivée des Gardes suisses de Lesdiguières à Grenoble.

On peut résumer, comme suit, les renseignements que nous apportent ces quittances :

Date des quittances	Période considérée	Somme versée	Nomb. de jours	Montant journalier
1626				
26 février	5 janvier-25 février	83 lb. 4 s.	52	1 lb. 12 s.
24 avril				
10 juin	26 février-26 juillet	246 lb. 12 s.	151	1 lb. 12 s. 7 d.
27 juillet				
7 octobre	27 juillet-4 octobre	113 lb. 12 s.	70	1 lb. 12 s. 5 d.
22 octobre	5-21 octobre	28 lb. 16 s.	17	1 lb. 13 s. 10 d.

Le montant de l'effectif de cette brigade nous demeure inconnu et les dépenses faites par la ville pour la loger dans les hôtelleries — environ 1 livre 12 sols par jour — sont des données trop vagues pour songer à en tirer parti dans ce but.

Si les documents qui précèdent nous permettent d'affirmer l'existence de cette Brigade des Gardes Suisses du Connétable, dont, à notre connaissance, nul n'a jamais parlé, elle reste, cependant, assez mystérieuse. Nous ne connaissons les noms d'aucun de ces gardes, sauf celui de Pierre Minville, l'exempt qui les commandait,

<sup>1</sup> Officier qui, dans certains corps, commandait en l'absence du capitaine et des lieutenants et qui, pour cela, était *exempt* du service ordinaire.

et ce nom, de prime abord, n'apparaît pas spécifiquement fribourgeois, bien qu'il le fût, comme nous le verrons plus loin.

Enfin, nous n'avons pas découvert dans quel but Lesdiguières avait adjoint cette brigade fribourgeoise à sa Garde personnelle, ni d'où il l'avait tirée. Pas directement de Fribourg, certainement, mais de la compagnie de l'Arsenal ou de celle de Barraux ?

De plus, sa Garde suisse demeura à Grenoble<sup>1</sup>, lorsqu'en juin 1626, il partit pour Valence, où il devait mourir le 26 septembre suivant.

Notons, encore, que le 15 octobre 1626, quand la dépouille du Connétable fut ramenée de Valence à Grenoble, dans la salle basse du Palais de la Trésorerie, transformée en chapelle ardente, le piquet d'honneur comprenait six soldats suisses, sans doute tirés de sa Garde. Le 19, lors des funérailles solennelles, six soldats suisses portaient sur leurs épaules le cercueil de leur grand chef, entourés de dix autres, la hallebarde en berne<sup>2</sup>.

Peu après, la Garde suisse du Connétable quittait Grenoble pour une destination inconnue. Le compte de Michel Baron se termine, en ce qui la concerne, par cette note :

« Encore j'ay deslivré auxd. Suisses, lhors de leur départ et prenant congé de MM. les Consuls, pour leurs estappes, la somme de huit livres seize sols, le 28<sup>e</sup> dud. moys d'octobre [1626] »<sup>3</sup>.

La Garde, licenciée, rentrait-elle au pays ou gagnait-elle une autre garnison ? Nous ne l'avons pas découvert. Mais nous pensons que la modique somme allouée au détachement pour ses étapes ne devait pas lui permettre d'aller bien loin et qu'il se rendait tout simplement au Fort de Barraux.

D'ailleurs, l'exempt Pierre Minville ne s'est pas entièrement volatilisé. Il se maria à Grenoble, le 12 août 1631, avec une veuve de Barraux<sup>4</sup>, ayant pour témoins deux Suisses de la compagnie

<sup>1</sup> Nous en avons la preuve par les paiements de Michel Baron.

<sup>2</sup> VIDEL, II, 389. DR, III, 471-474. CD, pp. 578-579.

<sup>3</sup> AMG, EE. 41

<sup>4</sup> « Le douzième ault 1631, après les trois proclamations faictes du présent mariage, sans aulcung empeschement, ont espouzés en face de S<sup>te</sup> Mère Eglise M<sup>e</sup> Pierre Minville, fils à feu Claude, châtelain du bourg au Canton de Fribourt, abitant maintenant à Grenoble, et hon. Marguerite Mareschal, de Barrau, fille



de l'Arsenal. Puis, en 1640, nous le retrouverons au Fort de Barraux, bas-officier dans la compagnie suisse de Reynold, l'ancienne compagnie Heyd<sup>1</sup>.

Enfin, le 1<sup>er</sup> février 1646, Marguerite Mareschal, sa veuve, se remariera, une troisième fois avec Pierre Gillier, de Villardvollard, également sergent à la compagnie Reynold de Barraux<sup>2</sup>.

---

à feu M<sup>e</sup> Jaque Mareschal, cordonnier, et vefve de feu Pierre Regard, maintenant abitant à Grenoble, et ce en présence des parans des parties, sçavoir: Pierre MINVILLE — André du PONT — Jost PALLEON — Cl. BALME, curé » (AMG, GG. 38, f<sup>o</sup> 11). Ceci prouve que Pierre Minville était parfaitement fribourgeois, mais il nous a été impossible de retrouver sa trace, ni celle de son père à Fribourg. S'il existe bien une localité du nom de Bourg, près de Morat, elle n'a jamais eu ni château, ni châtelain. Il semble malaisé de conclure autrement qu'en lisant: « châtelain du bourg [de]... » et en supposant que le scribe, par un lapsus déplorable, a omis de noter de quel bourg il s'agissait. Au reste, a beau mentir qui vient de loin. Pierre Minville a fort bien pu, à Grenoble, accorder du galon à son père — ou à lui-même, si c'est à lui que le qualificatif s'appliquait — et lui donner du châtelain, alors qu'il n'était peut-être, que portier ! Quant aux deux témoins: André du Pont, de Gruyère, est soldat de la compagnie de l'Arsenal en 1632 (ADI, III-E. 1469/13, f<sup>o</sup> 226), et Jost Palléon — c'est un nom d'Estavayer — devait l'être aussi. — Minville avait fait partie de la compagnie de Barraux, où il est parrain le 10 mai 1615: « Le jour et an que dessus, j'ay baptizé Pierre, fils de Jean Frio, né de Thomasse Richard, entre les mains de *Pierre Myville*, Suisse, et marrayne l'Agnès Mugnier, fame de Pierre Gadie, aussi Suisse » (AMB, *Reg. par.*). — Marguerite Mareschal, fille de Jacques, est marraine à Barraux le 19 février 1618, n'étant pas encore mariée avec Pierre Regard (*Ibid.*).

<sup>1</sup> Contrat de mariage d'Antoine du Beuil, d'Orsonnens, « sergent de la compagnie de noble Antoine de Reynauld... led du Beuil agissant de la licence et congé de noble Jean Daniel de Reynauld, capp<sup>ne</sup> enseigne de lad. compagnie, et de l'avis de honneste Claude Ase, *Pierre Minville*, Pierre Doine et Jean Bouctz, tous [bas] officiers en lad. compagnie... Jean Daniel RENAULT — Claudi HAASE — Pierre MINVILLE — Hans BUCS » (ADI, III-E. 4867, f<sup>o</sup> 104-v<sup>o</sup> 107, Ennemond Dumollard-Crozet, not. à Barraux, 12 août 1640).

<sup>2</sup> Contrat de mariage de Pierre Gillier, fils d'Antoine, de Villardvollard, sergent de la compagnie de noble Antoine de Reynauld, et de « hon. Marguerite Mareschal, *vefve en deuxième licit de honneste Pierre Minville*, du lieu de Barraux, vivant aussy sergent de lad. compagnie » (ADI, III-E. 4870, f<sup>o</sup> 76-78 — Ennemond Dumollard-Crozet, not. à Barraux).



## XI

Peu de temps avant sa mort, Lesdiguières, s'était encore inquiété d'approvisionner convenablement son Arsenal de Grenoble. C'est probablement à cette occasion qu'Ulman Heyd, partant pour Fribourg, le vit, à Vizille, pour la dernière fois, quand, le 7 juin 1626, le Connétable lui confia la lettre suivante pour *MM. les Scindics de l'Illustre République de Genève* :

« *Messieurs,*

» Le voyage du sieur collonel Heid est cause que je luy ay donné charge de s'enquérir si, dans vostre ville, l'on pourra trouver quelque quantité de poudre, tant de la grosse grenée pour le canon, que de la petite grenée pour la mosqueterie. Je vous prie de le favoriser en cela et, s'il en peut trouver, d'agrèer que je la fasse apporter en la payant. Ce sera servir le Roy et obliger celuy qui est, dès longtemps, Messieurs, vostre très humble et très affectionné serviteur.

» LESDIGUIÈRES.

» A Vizile, ce 7 juin 1626 »<sup>1</sup>.

Sans doute muni de l'autorisation de MM. de Genève<sup>2</sup>, Ulman Heyd s'aboucha avec un certain Révilliod, qui partit, aussitôt, pour le Dauphiné, afin d'aller faire ses offres au Connétable. Mais, le 20 juin, ce dernier écrivait encore à *MM. les Scindics de l'Illustre République de Genève* :

« *Messieurs,*

» Je ne puis que vous remercier, de tout mon cœur, du soin qu'il vous a pleu prendre de la prière que Monsieur le Collonel Heyd vous a faitte de ma part, touchant les poudres que j'ay dési-

<sup>1</sup> AEG, P. H. 2796, original, et DR, II, 449.

<sup>2</sup> Au v<sup>o</sup> de la lettre précédente, une mention du secrétaire d'Etat porte qu'elle fut lue en Conseil, le 10 juin (date rétablie en style grégorien). Mais le registre du Conseil, à cette même date, ne parle pas de la visite de Heyd et de ce qui lui fut répondu (Note obligeamment communiquée par M. Paul F. Geisendorf).

rées de vostre ville ou de quelqu'un qui m'en peut fournir la quantité nécessaire pour le service du Roy. Le sieur Révillot, qui vous rend ceste lettre, est venu devers moy pour ce sujet, mais ne m'ayant peu promettre la quantité que je luy ay demandée, ny s'accorder avec moy du prix, nous en sommes demeurez là. Je ne laisse pas, pourtant, de vous estre obligé de l'affection qu'il vous a pleu me tesmoigner en cet endroit et vous supplie de croire qu'en toutes occasions, je rendray à Sa Majesté des tesmoignages du zèle que vous avez à son service et, en vostre particulier, vous cognoistrez aussy que je suis, Messieurs, vostre bien humble et très affectionné serviteur.

» LESDIGUIÈRES.

» A Grenoble, ce 20 juin 1626 »<sup>1</sup>.

Le 23 juin<sup>2</sup>, on évoqua cette lettre au Conseil de Genève, la dernière que Lesdiguières écrivit en Suisse<sup>3</sup>, avant sa mort.

## XII

Dans notre étude sur la compagnie de Barraux, nous avons noté que de nombreux soldats suisses s'étaient mariés dans le pays. Pour la compagnie de Grenoble, le dépouillement des registres paroissiaux nous a donné une moisson moins abondante, car la série en est incomplète, pour cette époque, et le séjour de la compagnie y fut bien plus court.

Voici les résultats de nos incursions dans ce domaine, dont la série débute, le 25 juin 1622, dans le *Livre des Espozalices* de la paroisse Saint-Hugues et Saint-Jean. Grand émoi du curé Claude

<sup>1</sup> AEG, P. H. 2796, original, et DR, II, 449.

<sup>2</sup> Date rétablie en style grégorien.

<sup>3</sup> « Lettre de M<sup>r</sup> le Connestable par laquelle il remercie Messeigneurs de ce qu'ils ont eu du soing de satisfaire à la prière que le S<sup>r</sup> Colonel Hayd leur avoit faite, de sa part, touchant la poudre qu'il désiroit tirer de ceste ville ou de quelqu'un qui luy en peust fournir la quantité nécessaire pour le service du Roy, que le S<sup>r</sup> Révilliod l'estant allé trouver pour ce subject et n'ayant peu convenir avec luy de la quantité, ni du prix, il ne laisse pourtant pas d'en demeurer obligé » (AEG, R. C. 125, f<sup>o</sup> 80 — Texte obligeamment communiqué par M. Paul-F. Geisendorf).



Balme d'avoir à célébrer ce mariage ! Avec ces étrangers, sait-on jamais ? Le marié est-il seulement catholique ? N'a-t-il point laissé d'autres femmes en son pays ? Aussi le curé Balme s'entoure-t-il de tout un luxe de précautions et l'acte de mariage prend-il la forme absolument inusitée que voici :

« Ce XXV<sup>e</sup> jour du mois de juin 1622<sup>1</sup>, après avoir faict une proclamation à futur et dispense obtenue des deux non faictes, signée: du Faure, official, je marie, aussi sur le tesmoignage qu'ont rendu au Greffe de l'Officialité: Somme Jacobus Weps et Symond Sino, Suisses, et Pierre Faucon<sup>2</sup>, de cognoistre l'époux et sa famille et ne sçavoir aucun empechement, de son cousté, pour lequel il ne puisse légitimement contracter mariage, lesquels empechements je leur ay déclaré, tant sellon le Consile de Trente et ordonnances royales, Jacques Bourgeois<sup>3</sup>, Suisse, habitant et pourtant les armes à Grenoble, d'une part, et Marguerite Patrassi, fille à feu Michel, habitant à Grenoble (il y a demeuré de neuf à dix ans, à ce qu'elle a dict), d'aultre, en présence de Jacobus Weps, Symon Sino, François Fragnière<sup>4</sup>, Guillaume Yonchepr, Suisses catholiques, noble André de Revel et Jean Pierre Romme, signé ceulx qui ont sceu, ni les parties pour ne sçavoir, de ce enquis — Sum Jacobus WORS — Inf. Frantz FRANYRY, Burg zu Friburg — Wilhelm JUNCHER, von Solothurn — REVEL — ROMME — BALME, curé ».

Le 29 mai 1625, Pierre Gady, « sergent des Suisses de la com-

<sup>1</sup> AMG, GG. 22, f<sup>o</sup> 86 v<sup>o</sup>-87.

<sup>2</sup> Il doit s'agir de Pierre Falk, frère de Nicolas, que nous avons rencontré précédemment. Il fut membre du Conseil des CC en 1633, bailli de Rue 1638-1643, et mourut en 1650 (*DHBS*, III, 52).

<sup>3</sup> Ce n'était pas la première fois qu'un membre de cette famille venait en Dauphiné. Guillaume Bourgeois, de Guin, doyen de Fribourg et familier du Cardinal della Rovere, évêque de Lausanne (le futur Pape Jules II), fut envoyé en ambassade auprès de l'évêque de Grenoble (probablement Jost von Silenen), au temps des guerres de Bourgogne (*DHBS*, II, 262 et VI, 189).

<sup>4</sup> Ce François Fragnière, bourgeois de Fribourg en 1622, semble devoir appartenir à la famille de ce nom originaire de Lessoc (Gruyère), tandis que celle de nos aimables éditeurs, originaire de Monoblod (Franche-Comté), n'acquiesce la bourgeoisie de Fribourg qu'en 1632 (*DHBS*, III, 159). *Inf.* doit être l'abréviation de *Infanterist* = fantassin.

pagnie de Monsieur le Coronel Hay », est parrain d'Antoinette Lièvre, fille de son camarade Jean Lièvre<sup>1</sup>, « de la ville de Fribourg », et de Régina Curne<sup>2</sup>.

Le 25 octobre 1625, Jehan Fleuriet, secrétaire de la compagnie, assisté de Nicolas Falk, est parrain de Jeanne, fille de Louis Moray, « du lieu de Fribour, de la paroisse de Tavayer<sup>3</sup> en Suisse<sup>4</sup> ».

Le 4 juin 1626, le sergent Pierre Gady est encore parrain de Pierre, fils de Louis Charvet, « du lieu de Fribourg », et d'Elisabeth Guinay. Sont présents: Nicolas Faucon et Claudy Chollet, sergent de la compagnie de l'Arsenal<sup>5</sup>.

Deux soldats de la compagnie de l'Arsenal, Jean de l'Isle et Pierre Chenaux, avaient épousé deux sœurs, Thoiny et Marguerite Richier, filles d'un certain Claude Marron-Richier, de Petitchet, paroisse de Saint-Théoffrey<sup>6</sup>. Le 6 août 1627, tous quatre, « demeurant en garnison à l'Arsenac de Grenoble », arrentent à un nommé Claude Villard une maison, une grange et une petite terre, situées à Petitchet, contre des prestations en nature. Le contrat contient une curieuse précaution: le rentier sera tenu, moyennant indemnité, de leur rendre les biens arrentés, « s'ils sont congédiés de la compagnie »<sup>7</sup>.

Le 7 janvier 1629, Jacques Rigollet, caporal de la compagnie, assisté d'Ulman Gady, est parrain de Madeleine, fille du soldat Jean Leilhe et d'Antoinette Reymond<sup>8</sup>.

Le 25 juin 1629, le secrétaire Jehan Fleuriet, assisté du sergent Claudy Chollet, est parrain d'Ulman, fils du soldat Pierre Berquin et de Marie Lansbergman<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> Indifféremment appelé, dans les actes, Lièvre ou Haase.

<sup>2</sup> AMG, GG. 35, f° 6 v°.

<sup>3</sup> D'après M. Bernard de Vevey, spécialiste des questions staviacoises, il s'agirait d'Estavayer-le-Gibloux, près de Farvagny, et non d'Estavayer-le-Lac.

<sup>4</sup> AMG, GG. 35, f° 28 v°.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f° 66 v°.

<sup>6</sup> Commune de l'Isère, située à 24 km. Sud de Grenoble, entre le Lac de Petitchet et le Petit Lac de Laffrey.

<sup>7</sup> ADI, III-E. 1477/8, f° 270 v° (Sébastien Albrand, not. à Grenoble).

<sup>8</sup> AMG, GG. 36, f° 57 v°.

<sup>9</sup> *Ibid.*, f° 76 v°.



Le 16 février 1630, Fleuriet est encore parrain de Philippe, fils du soldat Thobie Andryon<sup>1</sup> et de Claude Morgand. La marraine est Marguerite Tornare. Sont présents, les soldats Joseph Tornare et Jean Lévis<sup>2</sup>.

Enfin, le sergent Pierre Gady est une dernière fois parrain, le 15 juillet 1631, de Marguerite, fille de Jean Blard et d'Emilienne Mollier<sup>3</sup>.

### XIII

Nul n'ignore que, dans les armées du XVII<sup>e</sup> siècle, les capitaines étaient entièrement chargés de l'entretien de leurs compagnies, sous le rapport de l'armement, de l'habillement et de la nourriture. Pour leur permettre d'y subvenir, il leur était alloué, à la suite de montres ou revues, une somme fixe, par homme et par mois, qui devait, en outre, servir au paiement de la solde et laisser au capitaine un certain bénéfice, si son unité était bien gérée.

Mais en pratique, le règlement de ces subsides était toujours différé fort longtemps, jusqu'à devenir, parfois, très aléatoire. Tout le XVII<sup>e</sup> siècle a retenti des vains et multiples efforts des Cantons auprès du Roi pour obtenir de lui le paiement des sommes dues à leurs officiers.

---

<sup>1</sup> Endrion est l'orthographe habituelle de cette famille, encore existante à Sévaz, bourgeoise d'Estavayer dès 1379, reçue dans le patriciat de Fribourg en 1783. Bien qu'appartenant à la « première bourgeoisie » d'Estavayer, elle fut, toujours, de condition très modeste, sauf à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle (note obligeamment communiquée par M. Bernard de Vevey). A Estavayer on prononce *Indrion*. La graphie *Andrion* semblerait indiquer qu'anciennement, il n'en était pas ainsi.

<sup>2</sup> AMG, GG. 37, f<sup>o</sup> 8.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f<sup>o</sup> 24 v<sup>o</sup>. — Il n'est pas sûr que Jean Blard ait été soldat de la compagnie, car il n'était pas Suisse. Son acte de mariage, le 14 juillet 1626, avec Emilienne Mollier, le dit, en effet, natif de Chapareillan (Isère) (AMG, GG. 34, f<sup>o</sup> 12). Mais, on sait qu'un certain pourcentage d'*étrangers* était toléré dans les troupes suisses au service de France. Par contre, les Mollier étaient une famille d'artisans grenoblois, dont on connaît: François, charpentier, chargé en 1575 de l'entretien des fontaines Saint-Laurent, et Claude, maçon, qui travailla aux bastions de la ville en 1628 (AMG, DD. 167 et CC. 748), et, en 1617, Ennemond, cordonnier, rue Saint-Laurent, et Jean, maréchal, sur le Pont (AMG, CC. 33, f<sup>o</sup> 25 v<sup>o</sup> et 49).

Aussi, les capitaines n'avaient-ils, en général, d'autre issue que de recourir à l'emprunt en engageant leurs biens-fonds, après avoir épuisé toutes leurs ressources liquides. Pas mieux favorisé, sous ce rapport, que la plupart de ses camarades, Ulman Heyd dut en faire autant et aurait peut-être pu, lui aussi adopter la curieuse devise de son compatriote et ami Ulrich d'Englisberg <sup>1</sup>:

« NUNQUAM BARGELIT, SEMPER ZERRISSA HOSEN » <sup>2</sup>.

Voici quelques documents concernant la situation financière de la compagnie.

Le 26 mai 1628, retenu à Barraux, Heyd fait expédier à son secrétaire Jehan Fleuriet une procuration notariée, pour s'occuper de ses affaires financières à Grenoble <sup>3</sup>.

Le 29, muni de cette pièce, Jehan Fleuriet, « au nom et en qualité d'ageant et procureur spécialement fondé de noble Ulman Heyd, colonnel et commandant trois centz Suisse entretenus pour le service du Roy, tant dans le Fort de Barraux, ville de Grenoble, que ailleurs », emprunte à noble Joachim de Chissé <sup>4</sup>, seigneur de la Marcousse et de Saint-Quentin, 6000 livres, qu'il s'engage à lui rendre « entre cy et les prochaines Festes de Noël », sous la caution de noble Jean-Louis Aymon <sup>5</sup>, conseiller du Roi et receveur général de ses finances.

<sup>1</sup> Ulrich d'Englisberg (1540-1602), d'une vieille famille féodale d'entre Aar et Sarine, servit en France à Jarnac et Moncontour (1569), à la campagne du Dauphiné (1574) et au régiment de Lanthen-Heyd (1585-1587) (DHBS, II, 784). Il semble avoir eu, à Fribourg comme en France, une assez solide réputation de panier percé et de soudard sympathique (SSF, *passim*).

<sup>2</sup> Cette rare devise bilingue pourrait s'interpréter, en style de l'époque : *Jamais d'écus sonnants, toujours chausses rompues*. Voir *Fribourg artistique* 1913 pl. VI.

<sup>3</sup> ADI, III-E. 1469/9, f° 370, copie François Froment, not. à Grenoble. L'original manque. Il y a une lacune, dans les protocoles de Mathieu Charbonneau, not. à Barraux, de fin janvier 1628 à fin décembre 1629.

<sup>4</sup> D'une famille dauphinoise importante, qui a donné un gouverneur et trois évêques de Grenoble.

<sup>5</sup> D'une famille parlementaire dauphinoise, alors récente, qui acquit, plus tard, dans le Grésivaudan, la terre et seigneurie de Franquières. Le beau et accueillant château de Franquières appartient, aujourd'hui, à M<sup>me</sup> Georges Forest-Colcombet.



Par l'intermédiaire de Fleuriet, Heyd, qui devait ratifier l'acte « dans quinze jours prochains, en son logis de ceste ville »<sup>1</sup>, engage tous ses biens et, en particulier, « les sommes et deniers qui sont ou peuvent estre deus par Sa Maté aud. sieur Heyd pour l'entretè-



Photo de l'auteur.

Le château de Cugy  
(état actuel).

nement de sesd. compagnies des années 1626, 1627 et présente année 1628 »<sup>2</sup>.

Ceci prouve que, depuis près de deux ans et demi, Heyd n'avait rien pu toucher des sommes qui lui étaient dues par le Roi, au titre de ses compagnies. La main ferme de Lesdiguières n'était plus là pour faire payer ses capitaines.

<sup>1</sup> A Grenoble, Heyd devait habiter l'Arsenal, comme à Barraux, il habitait le Fort.

<sup>2</sup> ADI, III-E. 1469/9, f<sup>o</sup> 368 v<sup>o</sup> (François Froment, not. à Grenoble).

Il faut noter, cependant, que cela n'avait pas empêché Ulman Heyd de consacrer 109 000 livres<sup>1</sup> à l'acquisition de la terre et seigneurie de Cugy<sup>2</sup>, qui lui fut cédée, le 5 août 1627, par Anne-Marie de Gléresse, veuve de noble Jean-Georges Fégely<sup>3</sup>.

Jusque vers cette époque, l'homme d'affaires d'Ulman Heyd semble avoir été un certain Melchior Bout, sorte de banquier, prêteur à gages, munitionnaire et commissionnaire en marchandises, qui joignait à toutes ces activités un peu interlopes la charge, sans doute rémunératrice, mais assez décriée, de contrôleur général des tailles en Dauphiné.

Pour solder un arriéré important, Heyd avait déjà dû lui céder le 7 janvier 1628, une obligation de 12 700 livres sur divers particuliers<sup>4</sup>. Il faut, cependant, croire que ce n'était pas tout: une certaine partie des 6000 livres de l'emprunt Chissé-La Marcousse dût, encore, aller grossir son escarcelle. En effet, à la date du 6 juillet 1628, Melchior Bout passe quittance à Jehan Fleuriet pour « plein et entier paiement de ce que led. sieur Bout, ou ses agents au nom d'icelluy, ontourny aud. sieur Hayd, ses soldats ou ageants,

<sup>1</sup> 21 800 couronnes.

<sup>2</sup> Seigneurie située dans le district de la Broye, ayant appartenu jusqu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle à la maison d'Estavayer, puis à Guillaume d'Avenches, aux Glâne, aux Bonstetten et aux Fégely (*DHBS*, II, 616).

<sup>3</sup> AEF, RN 220, f<sup>o</sup> 4 v<sup>o</sup> (Antoine de Montenach, not. à Fribourg). — François-Philippe de Lanthen-Heyd, petit-fils d'Ulman, donna les seigneuries de Cugy et de Vesin, par testament du 12 janvier 1713, à sa fille Anne-Marie, épouse de François-Joseph Reyff, vice-secrétaire du Conseil de Fribourg (AEF, RN 331, f<sup>o</sup> 283). Le château et le domaine furent vendus par les hoirs d'Henry de Reyff de Cugy, le 18 octobre 1851, à la Commune de Cugy (AEF, RN 5316, f<sup>o</sup> 61), qui en fit une maison d'école. (Obligéante communication de M. Georges Corpataux, archiviste de l'Etat de Fribourg.) Mais longtemps avant d'acheter la seigneurie de Cugy, Ulman Heyd y possédait des terres, qu'on le voit amodier, le 25 mai 1610, à Claude Bersié (AEF, RN 219, f<sup>o</sup> 119 v<sup>o</sup> — Antoine de Montenach, not. à Fribourg).

<sup>4</sup> ADI, III-E. 4847, f<sup>o</sup> 173 v<sup>o</sup> (Mathieu Charbonneau, not. à Barraux). Par suite d'un lapsus, dont nous nous excusons, le nom de Melchior *Bout* a été dénaturé en Melchior *Brun*, dans *La garnison fribourgeoise du Fort de Barraux*, p. 14.



tant en deniers et marchandises que autres choses, de tout le passé jusques à ce jour, sans aucune réserve »<sup>1</sup>.

Mais Heyd, bien que contraint d'en passer par là, s'était peut-être lassé de l'appétit du sieur Bout. Pour cette raison ou pour toute autre, il l'avait remplacé, depuis peu, comme banquier et fournisseur de la compagnie, par Isaac Pourroy. C'est, en effet, dans la « boutique » d'Isaac Pourroy et, probablement, par son intermédiaire qu'avait été conclu l'emprunt Chissé-La Marcousse, dont il fut témoin, et c'est également, chez lui qu'eut lieu, le 19 août 1628, avec un retard de trois mois, la ratification de cet emprunt par Ulman Heyd<sup>2</sup>.

Si le premier banquier d'Ulman Heyd avait un prénom de Roi mage, il n'avait heureusement rien à redouter de la consonance hébraïque de celui du second, pour son escarcelle. Originaire de Pont-en-Royans, Isaac Pourroy<sup>3</sup> avait épousé à Grenoble, le 14 février 1620, Florence André-Marnais<sup>4</sup>. Pierre André-Marnais, son beau-père, en avait fait son associé dans son commerce et nous avons d'eux des factures de cette époque pour des étoffes livrées,

<sup>1</sup> ADI, III-E. 1469/9, f° 433 (Fr. Froment, not. à Grenoble). Dans cet acte, Heyd est dénommé « Colonel des Suysse establys pour le service du Roy en ceste Province ». Parmi les témoins, se trouve « hon. Jean Bresse, habitant et soldat dans l'Arsenal dud. Grenoble ».

<sup>2</sup> *Ibid.* f° 490 v°. — Dans l'emprunt du 29 mai, comme dans la ratification du 19 août 1628, Heyd est encore désigné comme « colonel et commandois centz Suisses pour le service du Roy, tant dans le Fort de Barraux, ville de Grenoble que ailleurs ».

<sup>3</sup> Son grand-père *Guillaume Pourroy* (1537-1611) avait épousé, en 1560, Florence de Lyonne, fille de Bertrand, notaire à Pont-en-Royans. De cette union naquirent de nombreux enfants, dont: *Paul*, tige des marquis de Quinsonas actuels, *Abraham*, tige de la branche éteinte des seigneurs de L'Aubérivière, et *Pierre*, père de notre *Isaac*. Isaac devint contrôleur général des finances et sa postérité, alliée aux du Puy de Saint-Vincent et aux Chaponay, posséda les seigneuries de Narbonne, Cernay et Rochechinard, et s'éteignit peu avant la Révolution (d'après une note obligeamment communiquée par M. le comte Odon de Quinsonas-Oudinot). Le 21 février 1667, Florence Marnais, veuve d'Isaac Pourroy, est portée au *Roule de ceux qui ont désadvoué la qualitté de noble sur le registre des présentations du greffe de la noblesse* (BMG, mss R. 80/17, f° 454 v°).

<sup>4</sup> AMG, GG. 32, f° 61.

justement, à M. et M<sup>me</sup> de Chissé-La Marcousse<sup>1</sup>. Isaac Pourroy jouera, par la suite, un rôle important dans la liquidation des affaires d'Ulman Heyd, après sa mort.

#### XIV

Notons, en passant, quelques actes de moindre importance, dans lesquels Jehan Fleuriet agit au nom de son colonel absent.

Le 11 avril 1629, Fleuriet reçoit la visite d'un imprimeur de Tournon, Louis Pilhet, dit La Mourgatte<sup>2</sup>, qui, passant par Grenoble pour je ne sais quelle affaire, lui remet « deux lettres missives », dont l'une lui était personnellement adressée et l'autre destinée au colonel Heyd. Elles émanaient de « noble François Vallier<sup>3</sup>, icelluy, cy devant estudiant à Tournon<sup>4</sup>, estant de présent au lieu

---

<sup>1</sup> Une facture de 2032 livres pour les livraisons de la période 1621-1623, une autre de 1643 livres pour celles de la période 1624-1626 (ADI, Hôpital, H. 353). Joachim de Chissé-La Marcousse avait épousé, le 18 juillet 1609, Diane de L'Etang (*Ibid.* 347). Pierre André Marnais habitait une maison sur le Pont de l'Isère (AMG, CC. 34, f<sup>o</sup> 54 v<sup>o</sup>)

<sup>2</sup> On ne connaît, à cette époque, que Claude Michel, qui fut imprimeur à Tournon, de 1588 à 1624, Laurent Durant, de 1628 à 1635, et Antoine Pichon, à partir de 1638 (Anatole de GALLIER, *L'imprimerie à Tournon*, dans *Bull. de la Société de Stat. et d'archéol. de la Drôme*, XI et XII (1877-1878). Pilhet devait être compagnon imprimeur chez Laurent Durant.

<sup>3</sup> François Wallier de Saint-Aubin, baptisé à Soleure le 2 avril 1611, mort à Lyon et enterré à Soleure le 3 novembre 1630 (renseignements obligamment communiqués par M. le D<sup>r</sup> K. Glutz, archiviste adjoint de l'Etat de Soleure). Les archives municipales de Lyon ne possèdent plus que 5 registres de décès sur 12 pour l'année 1630 (GG. 233, 394, 442, 580 et 718). Le décès de François Wallier n'y figure pas.

<sup>4</sup> Le Collège de Tournon, fondé en 1536 par le Cardinal de Tournon (1489-1562), eut rang d'Université, avec le droit de conférer des grades de 1562 à 1626 et fut confié aux Jésuites. Honoré d'Urfé y fit ses études (Maurice MASSIP, *Le Collège de Tournon*, 1890).



de La Roue, près dud. Tournon, fils de noble Henry Vallier<sup>1</sup>, de la ville de Soleure<sup>2</sup> ».

François Wallier demandait au colonel et à Fleuriet d'avancer 26 pistoles d'Espagne<sup>3</sup> à l'imprimeur La Mourgatte. Ce dernier, ayant reçu satisfaction, en donne quittance à Fleuriet et s'engage, dès son retour à Tournon, à les rendre à François Wallier, qui sera tenu d'en faire passer obligation au profit du colonel<sup>4</sup>.

Le 18 mars 1630<sup>5</sup>, Fleuriet remet à François Bifrare, « natif de Chargniat<sup>6</sup>, canton de Fribourg en Suisse, soldat de la compagnie de M. le Coronnel Heyd », une somme de 34 livres 8 sols, que ce dernier s'était engagé à payer à Barthélemy André, « soldat et

---

<sup>1</sup> Henry Wallier de Saint-Aubin, né vers 1574, mort à Soleure, le 19 décembre 1641, bourgeois de Soleure 1604, grand Conseil 1611, secrétaire-traducteur à l'ambassade de France à Soleure. Fils de Pierre, et d'Isabelle d'Affry, il épousa : 1<sup>o</sup> à Soleure, le 30 juillet 1602, Marie Greder, née à Soleure le 25 mai 1584, fils du célèbre colonel des Gardes suisses, Jost Greder von Wartenfels ; 2<sup>o</sup> en 1619, Barbara-Antonia de Diesbach. (Renseignements obligeamment communiqués par M. le D<sup>r</sup> K. Glutz, archiviste adjoint de l'Etat de Soleure.) Voir aussi sur ces personnages : *DHBS*, VII, 33 et plus spécialement : D<sup>r</sup> Olivier CLOTTU, *Chronique neuchâteloise des familles de Cressier et Wallier*, dans *Der Schweitzer Familienvorscher*, tome X, n<sup>o</sup> 10-12, pp. 88-98). — Chargé d'affaires de France auprès des Cantons : 10 mai 1627-7 avril 1634 et 26 octobre 1634-29 mars 1635 (*DHBS*, I., 279). — Henry Wallier avait une sœur Elisabeth, avec qui Ulman Heyd avait été parrain de la fille d'un de ses cousins : « Elisabetha [e]g[i]t[i]ma [filia] Petri Heidt et Mariae Buche. Sp[on]sore[s] : strenus dominus capitaneus Wulmanus Heidt et nobilis Virgo Elisabetha Wallier — 9 octob. 1614 » (*AEF*, *Reg. bapt. St-Nicolas* 1600-1621, p. 114). — Elisabeth Wallier, femme de Philippe III d'Estavayer, eut pour fils Philippe V d'Estavayer d'Aumont, qui épousa en 1629, Anne-Marie de Lanthen-Heyd. Au moment où François Wallier adressait La Mourgatte au colonel Heyd, il était ou allait incessamment devenir le cousin germain par alliance de sa fille. En outre, Hans Reyff, frère de Magdeleine, avait épousé Barbelet Wallier.

<sup>2</sup> « Lesd. missives datées aud. La Roue et par led. François Vallier signées le 9<sup>e</sup> du présent mois. »

<sup>3</sup> Environ 200 livres à cette époque.

<sup>4</sup> ADI, III-E. 1250/29, f<sup>o</sup> 307 (Jean Dufour, not. à Grenoble).

<sup>5</sup> ADI, III-E. 1469/11, f<sup>o</sup> 241 v<sup>o</sup> (François Froment, not. à Grenoble).

<sup>6</sup> Cerniat, au bailliage de Corbières.

suisse de M. de Chombert <sup>1</sup> », par reconnaissance du 14 février précédent <sup>2</sup>.

Enfin, le 13 juin 1630, Fleuriet remet encore, à titre de « vray et réal prest », à François Bulet <sup>3</sup>, « natif de la ville de Tavayer le Lac, soldat de la compagnie de M. le Colonel Heyd », 101 livres 5 sols, dont le remboursement devra être fait entre cy et la Feste de Saint-Martin prochain <sup>4</sup> ».

## XV

Entretiens, de nouveaux troubles, suscités par les Protestants, avaient éclatés en Vivarais <sup>5</sup>. Le 15 avril 1628, le colonel Heyd informe, de Barraux, LL.EE. de Fribourg que le duc de Rohan s'est rendu à Privas, avec 5000 hommes de pied et 300 chevaux, et s'est emparé des places du Pouzin, de Bays et de Cruas. A La Voulte 4 à 500 hommes travaillent aux fortifications. C'est ce qui a déterminé le Maréchal de Créqui <sup>6</sup> à équiper 8000 hommes

<sup>1</sup> Henri, comte de Schomberg (1575-1632), maréchal de camp général des troupes allemandes au service de France, Gd Maître de l'artillerie, Maréchal de France. Il avait, en effet, récemment passé dans la région en allant forcer le Pas-de-Suze en 1629. Son fils Charles, duc d'Halluin, deviendra Colonel-Général des Suisses et Grisons en 1647.

<sup>2</sup> Elliot, not., minutes non retrouvées.

<sup>3</sup> Famille bourgeoise d'Estavayer dès 1534, en la personne de François Bulet l'aîné, pêcheur, conseiller 1534, mort avant 1551. François Bulet, de la compagnie Heyd, était descendant de François Bulet l'aîné, à la quatrième génération. Il était fils de Nicolas et d'Anne Perret. Il fut, ensuite, mousquetaire au régiment de Mollondin 1638, conseiller 1645, 1661 et 1668, hospitalier 1668, châtelain de Montet 1646-1668, de Cugy 1668, d'Aumont 1670, mort avant 1675. Sa descendance s'éteignit après deux générations. Ses charges de châtelain semblent dues aux relations qu'il eût avec Philippe d'Estavayer d'Aumont à Grenoble. Nicolas, son père, avait été châtelain d'Aumont en 1612. La famille Bulet, encore existante, appartient à la « première bourgeoisie » d'Estavayer. (Note obligeamment communiquée par M. Bernard de Vevey.)

<sup>4</sup> ADI, III-E. 1469/11, f° 527. (Fr. Froment, not. à Grenoble.)

<sup>5</sup> Sur ce sujet, on lira avec intérêt: Jean FAVRE, *Histoire militaire vivaraise: trois campagnes en Vivarais* (1628-1629), Marseille, Leconte, 1928.

<sup>6</sup> Charles de Créqui-Blanchefort, 2<sup>e</sup> duc de Lesdiguières (1567-1638), gendre du Connétable, colonel du régiment des Gardes françaises, lieutenant général en Dauphiné, Maréchal de France.



de pied et 400 chevaux, qui seront rassemblés le lundi 17 avril, avec toute la noblesse du Dauphiné, à Valence, sous les ordres du comte de Tournon, tandis que le marquis de Lestrangle se portera sur La Voulte, tout près du Pouzin, avec 4000 hommes.

Heyd annonce, encore, que, le lendemain 16 avril, six grosses pièces de canon descendront l'Isère, de Grenoble à Valence, servies par 12 de ses soldats, commandés par son sergent Claude Chollet.

Ce sont de vrais Huguenots dauphinois, sous les ordres de Montbrun et autres, qui ont fourni à M. de Rohan tous les secours en argent et munitions, dont manquent les troupes royales. Le Maréchal de Créqui et le Parlement de Grenoble, l'ayant appris, ont lancé un arrêt contre tous ceux qui ont apporté cette aide, les considérant comme coupables du crime de lèse-majesté<sup>1</sup>.

Heyd transmet, ensuite, les nouvelles qui lui sont parvenues de Savoie et ne s'inquiète pas, outre mesure, des rassemblements de troupes opérés par le Prince Thomas de Savoie. Attaquera-t-il sur Genève ou sur Vaud, selon l'avis de certains, ou en Dauphiné,

---

<sup>1</sup> « ...Im selbig hat sich der Mr de Rohan mit ungefärlich fünff thusendt man zu fuss und by dryhundert pfärden jn Privas jn Wiverais begäben und nachher angentz die Städt Pusing und Bay und Cruatz, welche den rotten nah liegen, jngenommen und hatt sich über die rotten gelassen und ferfestiget sich mächtig. A La Voulte daselbsten arbeiten täglichen by fyr oder fümffhundert personen in der fortification. Solches alles hatt der Marschall de Gregy beweget sich mitt achtthusendt man zu fuss und fuerhundert pfärten gerüst zu machen, welche jetzunder albereidt sampt dem ganzen delfinatischen Adel uff montag 17. dies zu Wallense finden gelassen, es ist der Graff von Tornung wie auch der Marquis de Létrange, dieselbigen werden sich auch mitt 4000 man à La Voulte, glich by Pusing, finden lassen... Es ferrücken uff morgen sechs grosse Stücken von Grenobles uff die l'Ysaire sampt 12 myner soldaten, welche von mynem Wachtmeister, Claudi Zollet, commandiert werden, nach Wallense. Es syndt etliche delfinische huguenotten als uss das huss Montbrun und andere, dieselbige die gäben alle hilf und handreichung alls allerley munitionen wie auch geld und andere nothwendige sachen, denen sy mangelbar syndt, dem herrn de Rohan zu, wöllches dem Herrn Marschallen und dem Parlement zu wüssen worden, haben darüber ein arrest gestellt wider alle diejenigen, so jme mitt eynicher comoditeten zu hülf koben, dieselben werden alls cryminell syner Majestet verfelt werden... » (AEF, *Pap. de Fr.*).

comme d'autres le tiennent pour assuré ? Il n'y a qu'à attendre, conclut-il philosophiquement <sup>1</sup>.

Nous n'avons plus de nouvelles du colonel Heyd jusqu'à sa lettre <sup>2</sup>, datée de Barraux le 22 mars 1629, apportant à MM. de Fribourg la copie des articles de paix entre la France, l'Espagne et la Savoie, que le secrétaire du Maréchal de Créqui lui avait communiqués, le 18 <sup>3</sup>.

Nouvelle lacune, dans la correspondance d'Ulman Heyd, jusqu'au 8 février 1630 où, de Grenoble, il annonce à LL.EE. une importante nouvelle. Venant de Lyon, le cardinal de Richelieu est arrivé à Grenoble, le 1<sup>er</sup> février, dans le but de tenir une conférence

---

<sup>1</sup> « Etliche halten dafür, es seige uff Genff oder uff die Waad angericht aber andere halten für gewiss dafür es sye uff das delfinatt angesehen. Also muss man der zytt erwarten... » (*Ibid.*).

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> « Coppie de la nouvelle, escrite du 18<sup>e</sup> mars 1629, à Monsieur Heydt, par le secrétaire de Monsieur le Mareschal de Créquy, du traicté de la paix d'Itallie, entre le Roy, l'Espagnol et M. de Savoye, aux conditions sy après suyvantes :

» Premièrement, que M. de Savoye a revitaillé Casal de mille charges de bled et cinq centz charges de vin, lesquelles Sa Maj<sup>té</sup> promet de faire rendre à Suse ou à Nice, de Provence.

» Et que les Espagnols ont commencé de lever le siège, le sezième de ce moys, et de vuyder des places qu'ils tenoyent au Montferrat, don l'Empereur donnera l'investiture à M. de Mantoue, à qui M. de Savoye promet de la faire avoir.

» Cependant, on met dans Nice de la paille des Suisses pour la rendre à Son Altesse de Mantoue, après qu'il aura reçu son investiture. Son Altesse de Savoye gardera soin pour trois millions de noces, qui luy sont deues de la dotte de la Vefve de Mantoue, outre quinze mille écus de rante, qui luy sont assy deubs pour pareil sujet.

» Et, pour l'exécution de ce que dessus, M. de Savoye a remis, èz mains du Roy, Suze, don Mon<sup>r</sup> le Mareschal de Bassompierre est gouverneur.

» Sa Majesté partira de Suze, dans huict ou dix jours et Monsieur le Mareschal de Créqui demeurera à Boussolen (Bozzolo, dans la province de Mantoue) avec l'armée, jusqu'à ce que le travail soit exécuté.

» Voilà les conditions de la paix d'Italie. On parle fort de celle du Languedoc, que l'on tient fort avancée, pour ce que la Reyne Mère s'en mesle [VIDEL]. » (*Ibid.*). Nous n'avons pas trouvé de récit de Heyd, concernant l'entrée de Louis XIII à Grenoble, le 14 février 1629 (AMG, BB. 96, f<sup>o</sup> 24).



avec le Prince de Piémont<sup>1</sup>. Mais il n'en est rien résulté, car, sur ces entrefaites, le Prince, informé de cette entreprise, est aussitôt reparti en poste pour Turin, fort courroucé<sup>2</sup>.

Aussi curieux que cela puisse paraître, ce séjour de Richelieu à Grenoble n'a été relevé par aucun annaliste ou chroniqueur dauphinois<sup>3</sup>. Ce séjour n'en est pas moins rigoureusement exact, mais Heyd a été mal informé en ce qui concerne la conférence projetée. La propagande du cardinal était bien faite !

Richelieu arriva à Lyon, le 18 janvier 1630. Il y reçût, le 26, la visite du comte de Saint-Maurice, ambassadeur de Savoie, lui annonçant que le Prince de Piémont avait déjà franchi le Saint-Bernard et souhaitait le rencontrer, mais en terrain neutre, à la frontière du Pont-de-Beauvoisin<sup>4</sup>.

Le 27, le Cardinal réunit ses officiers généraux : Montmorency, Schomberg, La Force, Bassompierre et d'Alincourt. Au cours de ce conseil de guerre, il fut décidé, pour des raisons qu'il serait trop long d'exposer ici, de ne pas donner suite à la proposition d'entrevue en terrain neutre, ce qui explique fort bien et le départ et le

<sup>1</sup> Victor-Amédée de Savoie (1587-1637), Prince de Piémont, puis duc de Savoie en 1630, à la mort de son père, fils de Charles-Emmanuel le Grand et de Catherine d'Autriche. Il avait épousé à Paris, le 10 février 1619, Christine de France (1606-1663), sœur de Louis XIII. Nous croyons que c'est dans le sens de « prince héritier » qu'il faut entendre l'expression de « prince majour », employée par Heyd.

<sup>2</sup> « ...wie der Herr Cardinal de Richelieu, den ersten tag dis, von Lyon alhie zu Grenobles ankhommen ist, der hoffnung ein Conférence zwüschent jn und Prince Majour alhie gehalten werden und, aber es ist nichts darüber ervolget, indessen, wie gemelter prince solche uffzüg gesächen, hatt er sich eillentz uff di posten mit unwillen nach Turin begäben » (AEF, *Pap. de Fr.*).

<sup>3</sup> La délibération du Conseil de Grenoble du 4 février 1630 note, simplement, que les Consuls et les avocats de la ville « sont priés et conviés pour aller voir Monseigneur le Cardinal qui est en ceste ville », au sujet de la participation de la ville aux frais des étapes de l'armée d'Italie (AMG, BB. 97, f° 22 v°). Mais, cette visite n'eut pas lieu, car on évoque, au Conseil du lendemain, une ordonnance du comte de Sault, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, précisant à ce sujet les intentions du Cardinal (*Ibid.*, f° 24).

<sup>4</sup> Double localité franco-savoyarde, à cheval sur le Guier, qui servait, alors, de frontière entre le royaume de France et le duché de Savoie.

courroux du Prince de Piémont. Là dessus, le Cardinal quitta Lyon, le 29, pour Grenoble<sup>1</sup>, où il arriva bien le 1<sup>er</sup> février<sup>2</sup>.

Après quoi, continue Heyd, le Cardinal a quitté Grenoble, le 6 février<sup>3</sup>, avec un convoi de 82 mulets chargés d'argent. Pour assurer la garde et la sécurité de cet important transport de numéraire, le colonel a dû lui fournir un détachement de 20 hommes de sa compagnie de Grenoble<sup>4</sup>.

De là, Richelieu se rendait en Italie, par Vizille, Le Monestier-de-Clermont, le col de La Croix-Haute, Veynes<sup>5</sup>, Gap, Embrun, Briançon, Oulx et Suse<sup>6</sup>.

Nous ne savons jusqu'où les 20 hommes de la compagnie de l'Arsenal convoyèrent le trésor de guerre du Cardinal.

La dernière lettre de Heyd à LL.EE., datée de Barraux le 9 mars 1630, parle encore des opérations en Piémont et leur annonce que Richelieu et le duc de Savoie doivent se rencontrer, à Asti,

<sup>1</sup> G. HANOTAUX et duc de LA FORCE, *Histoire du Cardinal de Richelieu*, Paris, Plon, 1893-1944, III, 232-233.

<sup>2</sup> *Mémoires de Richelieu*, dans *Coll. des Mem. relat. à l'Hist. de Fr.* (Petitot), Paris, 1823, XXV, 356-391. — Habitué à voir LL.AA. de Savoie « cacher le serpent sous les fleurs », dans leurs propositions, Richelieu dépêcha, de Grenoble à Chambéry, le 3 février, le commandeur de Valençay au Prince de Piémont, dont il avait appris le ressentiment. Mais, le Prince arrivait déjà, le 4, à Turin.

<sup>3</sup> AVENEL, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu*, Paris, 1853-1877, III, 532, n. 1, a cru pouvoir dater du 2 ou 3 février la réponse que Richelieu fit, de Grenoble, à la lettre du Roi du 27 janvier. Mais, comme il lui mande, en terminant: « Je parts présentement d'icy pour passer les monts et me rendre en Italie » (p. 533), il faut la dater du 6 février, jour de son départ.

<sup>4</sup> « Nach dessen ist abgemelter herr Cardinal, den sechsen tag dis, von diser Statt Grenobles uffgebrochen und mit sich achzig und zwey multhieren mit gelt geladen führen lassen und zu versicherung und verwachung gemelt gelts hab ich zwentzig myner soldaten von Grenobles mitschicken müssen... » (AEF, *Pap de Fr.*).

<sup>5</sup> De Vizille, le 7, et d'Embrun, le 14, il envoie ses instructions au duc de La Force (AVENEL, pp. 535-538). De Vizille à Gap, nous manquons de jalons pour marquer le passage de Richelieu. L'itinéraire que nous indiquons était celui qui était le plus fréquenté par les troupes (AMG, EE. 41, *Ordre de marche du régiment de Sault*, 26 décembre 1654).

<sup>6</sup> Il y arrive le 27 février (HANOTAUX, III, 235).



avec les agents italiens. Tout le monde pense qu'il en pourrait sortir une bonne paix, sur laquelle Dieu veuille répandre sa grâce. Néanmoins, ajoute Heyd, sceptique, il passe journellement, ici, beaucoup de monde à pied et à cheval<sup>1</sup>.

(A suivre)

---

<sup>1</sup> « Jedermann verhalt es werde darus ein guten friden erfolgen, darzu Gott sein Gnad verleichen wölle. Nichts destoweniger, so zihent täglich hierdurch vil volck zu pferd und zu fuss » (AEF, *Pap. de Fr.*).

---

### BIBLIOGRAPHIE

---

Les *Editions de l'Eglise Nationale vaudoise* ont tenu à marquer le centenaire des événements du Sonderbund et qui ont amené, en 1848, la constitution de la Suisse moderne en publiant, sous le titre *Echos du Sonderbund*<sup>1</sup>, un choix de lettres de Samson Vuilleumier, adressées en 1847 aux amis qu'il s'était faits à Bâle, alors qu'il y était pasteur de l'Eglise française. Jean-Charles Biaudet, l'éditeur de ces lettres, n'en a conservé que celles qui présentaient un caractère politique ou un intérêt général. Elles apportent quelques détails nouveaux, quelques précisions parfois utiles, mais surtout elles montrent, en nous faisant pénétrer dans une cure vaudoise — celle de Moudon — comment l'on y a vu, et vécu, il y a cent ans, les graves événements qui devaient aboutir à la complète transformation de la Confédération. Ces lettres circulantes que Samson Vuilleumier adressait à ses amis bâlois, M. Biaudet les a accompagnées des quelques notes indispensables. Pour replacer aussi les récits et les remarques de Samson Vuilleumier dans leur époque, il en a fait précéder la publication d'une importante introduction, véritable histoire de la Suisse entre 1830 et 1848, dans laquelle il rappelle quelles étaient, en 1847, les idées et les conceptions politiques qui s'opposaient avec tant de violence, et aussi comment le problème de l'existence de la Suisse moderne fut résolu.

La Société jurassienne d'Emulation vient de fêter son centenaire et a édité, à cette occasion, un *Livre du centenaire*<sup>2</sup>. En guise d'introduction, le volume débute par une excellente étude, au titre évocateur, de P.-O. BESSIRE, *Le Jura, entité nationale*. Puis, Alfred RIBEAUD expose *Les cent ans de l'Emulation*, avec ses fondateurs (au nombre desquels nous trouvons les Fribourgeois Alexandre Daguét et Louis Dupasquier), ses présidents centraux, et enfin une brève histoire des sections de la Société.

---

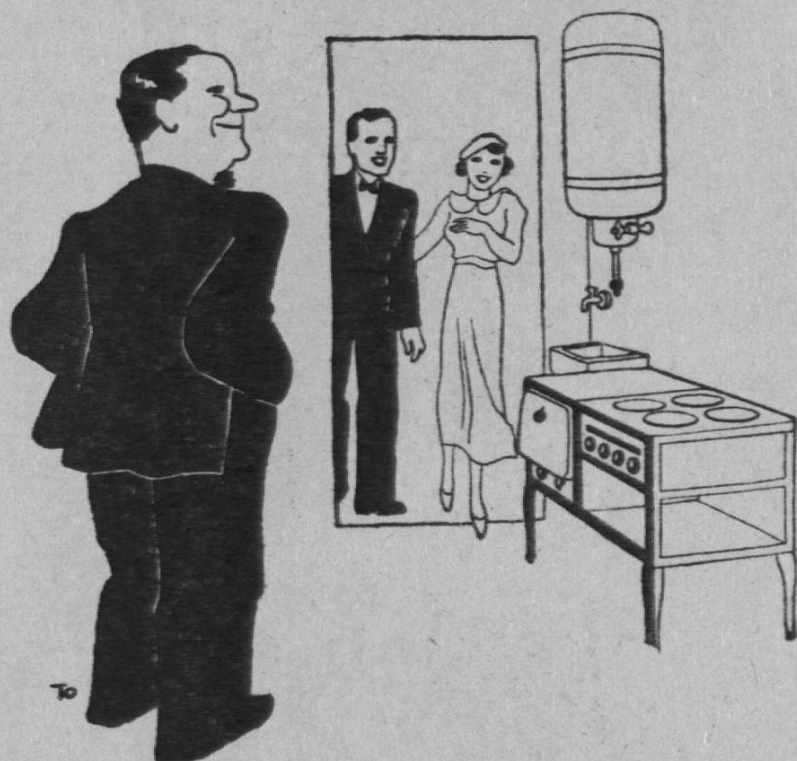
<sup>1</sup> Lausanne 1947.

<sup>2</sup> Porrentruy 1947.

**ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES**

**Production et distribution d'énergie électrique**

**Cuisine électrique.**



Grâce à ses prix modiques, sa simplicité et sa propreté hygiénique, la cuisine électrique est appelée à prendre un développement universel, surtout dans les foyers où reste en honneur la succulente et savoureuse cuisine fribourgeoise.

Tous devis et renseignements sont fournis gratuitement par les Entreprises électriques fribourgeoises.

*La première impression est la bonne.*

*Rendez-la excellente en nous confiant vos imprimés.*

**FRAGNIÈRE FRÈRES**  
**IMPRIMEURS-ÉDITEURS**  
**FRIBOURG**



DE  
VILLARS

CHOCOLAT CACAO  
BISCUITS THE  
TALISMALT CAFE

CHOCOLAT  
VILLARS

---

Les opinions émises dans la revue n'engagent que les auteurs des articles.